

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège de Rosemont

Mars 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Collège de Rosemont a été évalué par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) dans le cadre de son opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé, en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment approuvé par le Conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique fourni par la Commission¹. Ce rapport a été transmis à la CEEC qui l'a reçu le 26 mars 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 11 et 12 septembre 1996². À cette occasion, il a notamment pu rencontrer la direction du Collège, le comité d'évaluation du programme et des étudiants³. La Commission déplore vivement le fait que les professeurs invités ne se soient pas présentés à la rencontre prévue. Cette visite a néanmoins permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme tout en le situant en lien avec le projet éducatif et l'offre de formation globale du Collège. Il décrit ensuite brièvement la démarche d'autoévaluation suivie par le Collège. Il expose enfin, critère par critère, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme. La conclusion résume l'évaluation générale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, [Québec], mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M^{me} Louise Chené, commissaire et présidente du comité, M. Roch Hurtubise, professeur de sociologie et de service social, Université de Sherbrooke, M^{me} Carole Lanoville, professeure de science politique, Collège de l'Outaouais, M. Jacques Trudel, directeur des communications, Cégep André-Laurendeau. M. Bengt Lindfelt, agent de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire du comité.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le Collège de Rosemont, situé à Montréal, a été fondé en 1968. Il reçoit environ 3000 étudiants à temps plein dans quatre programmes préuniversitaires (*Sciences de la nature, Sciences humaines, Arts-Communication et Lettres*) et onze programmes techniques dont plusieurs dans le domaine des techniques biologiques. Il offre également plusieurs programmes en éducation des adultes qui totalisent autour de 2000 étudiants en formation créditée. Le Collège administre aussi le Centre collégial de formation à distance, en rapide expansion.

Parmi les programmes menant au diplôme d'études collégiales (DEC) en enseignement ordinaire, le programme de *Sciences humaines* est de loin le plus fréquenté, accueillant selon les années autour de 1100 étudiants, soit au moins le tiers de l'effectif total (40 % à l'automne 1994). Le Collège décerne annuellement quelque 200 diplômes en Sciences humaines⁴.

Les étudiants admis dans le programme au Collège de Rosemont ont en moyenne une cote du secondaire plus faible que dans l'ensemble des cégeps; cet écart, selon le fichier CHESCO, est d'environ trois points. Pour plusieurs d'entre eux, le programme ou le collège ne constitue pas leur premier choix, si bien que plus de 40 % des nouveaux inscrits sont admis au 2^e tour du SRAM. Par contre, depuis quelques années, le Collège ne recrute plus au 3^e tour.

Le Collège s'est donné, en décembre 1994, un projet éducatif comprenant seize «énoncés», regroupés autour de quatre «cibles» qui sont : développer les compétences considérées comme essentielles à une véritable réussite; développer les capacités indispensables à des apprentissages vrais et durables; soutenir le cheminement de l'étudiant dans l'acquisition des compétences; maintenir une institution dynamique et de haute qualité. Parmi les seize énoncés, l'un porte sur la maîtrise du français, un autre sur l'accueil, l'intégration, l'encadrement et l'orientation des étudiants. Le rôle de «collège de la deuxième chance» apparaît ainsi en filigrane dans le projet éducatif; il est généralement assumé par le personnel du Collège et il est connu et apprécié des étudiants.

Le Collège a également adopté un plan de développement pour la période 1995-2000 comprenant neuf objectifs stratégiques, articulés autour de deux grandes orientations qui sont : mettre en oeuvre des mesures variées et efficaces permettant à chaque étudiant de réussir sa formation dans toutes

4. S'y ajoutent un certain nombre de diplômes décernés en éducation aux adultes. Voir rapports annuels du collège, 1993-1994 et 1994-1995.

ses dimensions; assurer l'amélioration, le développement et la promotion des programmes d'études et des services de formation.

Trois principes ont présidé à l'implantation du programme révisé de *Sciences humaines* au Collège de Rosemont. Le premier rappelle que le collégial demeure une période d'exploration. Le second préconise des profils cohérents, articulés autour d'orientations propres, tout en maintenant des séquences à l'intérieur d'une discipline donnée. Le troisième principe insiste sur l'acquisition d'une solide formation disciplinaire mais aussi d'habiletés méthodologiques. Par contre, dans son rapport, le Collège n'établit pas de liens explicites entre la mise en oeuvre du programme et le projet éducatif ou le plan de développement; il est vrai que ceux-ci sont de date relativement récente.

Le programme est offert sous forme de trois profils, à savoir *Individu et société*⁵, *Monde et société* et *Administration*. La force d'attraction des profils est très inégale, *Administration* ne recevant que 8 % des candidats contre 58 % pour *Individu et société*.

Les professeurs, au nombre de 53, qui donnent les cours de la formation spécifique, sont regroupés en cinq départements : Géographie-Histoire, Psychologie, Sciences sociales, Administration et Mathématiques.

5. Dans les annexes du rapport, l'appellation du profil *Individu et société* est parfois abrégée en *Individu* tout court.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

L'évaluation du Collège a été pilotée par l'adjoint à l'enseignement régulier (formation préuniversitaire) et le comité des Sciences humaines qui compte par ailleurs un représentant de chacune des disciplines – y compris Mathématiques – un observateur syndical, des professionnels (API, CP) et un étudiant.

Les professeurs ont été informés et sollicités à divers moments du processus, tantôt par département ou par discipline, tantôt en groupes de travail ou de discussion. Ils ont été invités à se prononcer sur le projet de rapport et sur les actions envisagées lors d'une journée pédagogique en janvier 1996.

Pour présenter l'avis des étudiants et des diplômés, le Collège a utilisé le résultat de deux entrevues de groupe totalisant 11 finissants, réalisées en mai 1993, et d'une relance faite en novembre 1993 alors que 70 diplômés de *Sciences humaines* ont été rejoints. Cette information a été complétée par une enquête faite en mai 1995 à laquelle 190 étudiants du programme ont répondu.

Dans sa collecte d'information, le Collège s'est soucié d'une «triangulation» des sources afin d'obtenir une image aussi complète et objective que possible. Pour certaines analyses, il a fait appel à des professeurs d'autres disciplines que celles des Sciences humaines.

La Commission note la crédibilité de la démarche; les analyses sont fondées sur une riche collecte de données. Il en est résulté un rapport clair et honnête. Cependant, comme le Collège lui-même le constate, «la collaboration des personnes concernées n'a pas toujours été celle souhaitée»; des tensions, voire des conflits entre des personnes ou des départements ont eu pour résultat que les représentants de certaines disciplines comme Mathématiques (notamment) et Administration ont peu contribué à l'évaluation du programme. Par ailleurs, le degré d'adhésion au rapport des divers interlocuteurs rencontrés était variable.

Il est d'autant plus déplorable que la visite de la Commission se soit déroulée d'une manière peu satisfaisante, notamment du fait que les professeurs, pour des raisons qui demeurent obscures, ne se sont pas présentés à la rencontre prévue.

Le rapport du Collège est accompagné d'une brève présentation de la Directrice des études. La Commission a aussi pris connaissance, avec intérêt, de l'avis adressé au Conseil d'administration par la Commission des études, en date du 7 mars 1996.

Il convient de noter enfin que le programme offert en formation à distance n'a pas été évalué.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait état de ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions ou des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Afin d'évaluer la contribution des cours du tronc commun à l'atteinte des objectifs du programme, le Collège a élaboré une grille d'analyse des plans de cours et il a analysé les réponses des étudiants à l'enquête de mai 1995. Outre les cinq cours du tronc commun ministériel, cette analyse porte sur le cours *Individu et société*, choisi localement comme cours obligatoire pour tous, et sur l'activité d'intégration. Le Collège de Rosemont fait partie des collèges qui ont expérimenté cette activité sous la forme du cours *Laboratoire d'intégration des apprentissages* (913-002-91).

Il ressort de l'analyse du Collège que, si les cours du tronc commun contribuent effectivement à la plupart des objectifs du programme, c'est souvent d'une manière diffuse. D'une part, selon le rapport d'autoévaluation, «les objectifs reliés aux cours du tronc commun sont énoncés de façon tellement générale qu'il est difficile de vérifier une réelle mise en relation». D'autre part, le Collège conclut que les objectifs du programme étaient mal connus de plusieurs professeurs.

Le rapport du Collège ainsi que l'information fournie lors de la visite font voir que les diverses personnes engagées dans la mise en oeuvre du programme n'en sont pas encore arrivées à une

conception claire et commune de la manière d'atteindre les objectifs reliés à la méthodologie. Le cours *IPMSH*⁶ et l'activité d'intégration sont donnés selon des formules différentes selon le département qui l'assure ou la discipline à laquelle le cours est rattaché et un certain flou règne quant à l'arrimage entre ces cours et les cours disciplinaires.

La poursuite des objectifs touchant «le langage», que ce soit le français ou l'anglais, est problématique. Les professeurs se disent obligés de passer beaucoup de temps à la correction du français; pour ce qui est de la langue seconde, l'objectif qui s'y rattache n'est poursuivi qu'exceptionnellement à l'intérieur des cours du tronc commun. La Commission invite le Collège à assurer plus systématiquement la poursuite de l'objectif touchant la langue seconde à l'intérieur de la formation spécifique, tout en continuant ses efforts quant au développement de la maîtrise du français.

Le trait caractéristique de la mise en oeuvre du programme qui se dégage le plus nettement est l'approche «disciplinaire». Comme on l'a vu plus haut, l'un des principes ayant guidé l'implantation du programme révisé insiste sur la formation disciplinaire et, à plusieurs reprises, le rapport du Collège rappelle l'attachement des professeurs à leur discipline et l'importance qu'ils y accordent comme fondement de la formation en Sciences humaines. Cela amène aussi les professeurs à s'interroger sur la nature et la signification des cours de méthodologie et notamment sur l'activité d'intégration.

Or, si cette orientation amène une cohérence au sein des disciplines, comme on le verra ci-dessous, celle-ci semble se faire au détriment de l'approche programme. En effet, le manque de vision partagée du programme, de ses objectifs et les moyens de les atteindre, ressort de diverses manières : faible appropriation des objectifs du programme, absence de réflexion sur le «profil de sortie», utilisation de deux modèles différents pour le cours *IPMSH*, absence de concertation interdisciplinaire sur le cours *Méthodes quantitatives*, interrogations sur l'activité d'intégration, et, parallèlement, manque, voire refus de concertation et de collaboration autour de l'évaluation du programme.

Pour cette raison,

la Commission recommande au Collège de mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour amener les professeurs, quelles que soient les disciplines, à

6. *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines.*

développer une conception commune du programme fondée sur les objectifs de celui-ci, conception qui transcende l'approche et la résistance disciplinaires et se rattache explicitement au projet éducatif.

La contribution des profils aux objectifs du programme n'a pas fait l'objet d'une véritable analyse par le Collège. Ceux-ci sont bâtis autour d'une ou deux disciplines qui leur confèrent leur caractère propre. Le profil *Administration* compte quatre cours dans la discipline du même nom et trois ou quatre cours de mathématiques⁷. Dans *Individu et société*, c'est la psychologie qui domine avec trois ou quatre cours selon le choix de l'étudiant. Le profil *Monde et société* est caractérisé par un accent mis sur les sciences politiques (3 ou 4 cours) et l'histoire (2 ou 3 cours). Or, la composition des profils suscite plusieurs remarques et interrogations. Le Collège soulève lui-même la question du degré de spécialisation, surtout celui du profil *Administration*. Le nombre de cours imposés en administration et en mathématiques empêche ces étudiants de se donner une formation plus large en Sciences humaines et de suivre au moins deux cours dans les autres disciplines, comme le stipulait le premier principe d'implantation du programme.

Dans les deux autres profils, plus encore que le niveau de spécialisation, c'est la composition qui soulève des questions. Pourquoi géographie dans le profil *Individu et société* et pas dans *Monde et société*? Qu'est-ce qui justifie, dans ce dernier profil, le choix entre des cours d'administration, de mathématiques et de biologie alors qu'on n'y trouve qu'un seul cours de sociologie?

L'une des principales actions prévues par le Collège est de revoir les «grilles de cours», surtout en vue de donner les cours du tronc commun en première année. Mais à part cela, le rapport est muet sur l'orientation qu'on veut retenir pour cette révision.

Le Collège constate par ailleurs que les profils ne prévoient pas de gradation dans la poursuite des objectifs du programme d'un trimestre à l'autre. Et malgré les efforts d'établir une cohérence des cheminements par la détermination de cours préalables à l'intérieur de chacune des disciplines, cette logique n'est pas toujours respectée. Ainsi, dans le profil *Individu et société*, le cours *Psychologie du développement* précède l'*Introduction à la psychologie*.

Mais ce qui est sans doute plus sérieux, c'est que, pour diverses raisons, près de 50 % des étudiants ne suivent pas le cheminement proposé. Le rapport du Collège signale quelques situations

7. Le quatrième cours, optionnel, est *Formation complémentaire en méthodes quantitatives*.

aberrantes qui en résultent comme le fait que certains étudiants, en fin d'études, se trouvent à suivre concurremment les cours *IPMSH* et l'activité d'intégration.

Dans les diverses disciplines, les professeurs essaient d'adapter les défis proposés selon la place qu'occupe le cours dans le programme des étudiants, mais cela s'avère sans doute difficile lorsque les cheminements sont trop variés.

Enfin, plusieurs professeurs tentent d'établir des liens avec les contenus abordés dans d'autres cours et d'autres disciplines, mais faute d'échanges et de concertation et en vertu de la «liberté académique», cette pratique n'est pas généralisée. Cela limite les possibilités de transfert des apprentissages d'une discipline à l'autre ou avec les cours de méthodologie.

La Commission recommande donc au Collège de revoir les profils en déterminant leurs contenus selon une logique fondée sur des fils conducteurs, en établissant des séquences de cours qui assurent l'atteinte des objectifs du programme et en voyant à ce que ces séquences soient davantage respectées par les étudiants.

Le Collège a évalué le réalisme et l'équilibre des exigences des cours du tronc commun à l'aide des plans de cours et des questionnaires adressés aux professeurs et aux étudiants. L'analyse des plans de cours fait voir que le temps de travail individuel attendu correspond généralement à la pondération officielle tout en montrant quelques variations à la hausse, notamment dans le cours *IPMSH*. De leur côté, selon l'enquête faite en mai 1995, plus de la moitié des étudiants consacrent deux heures ou moins par semaine à chacun des cours du tronc commun, exception faite du cours de sociologie. Les étudiants rencontrés ont dit accorder autour de 10 heures par semaine à l'étude et aux travaux scolaires en dehors des cours, avec un maximum pouvant atteindre 25 heures en période de pointe. Ils admettaient pouvoir faire plus et ce, même si le travail rémunéré occupait de nombreuses heures de leur horaire.

Selon le rapport du Collège et les propos recueillis lors de la visite, plusieurs professeurs ont cependant eu tendance à réduire leurs exigences sous la pression des étudiants qui disent ne pas pouvoir consacrer aux études le temps normalement prévu et également en raison de la faiblesse perçue des étudiants. D'autre part, le rapport conclut, comme semblent le faire les étudiants eux-mêmes, que le problème réside surtout dans la façon dont ils envisagent et gèrent leurs études.

La Commission considère que le Collège sous-estime trop souvent la capacité des étudiants à consacrer plus de temps aux études. Pour cette raison et vu l'apport des travaux scolaires au soutien de la motivation, la Commission *suggère* au Collège de prendre la juste mesure des exigences des cours et du travail requis et de faire respecter et de hausser au besoin les exigences quant au temps d'étude et quant à la nature des travaux. Rappelons à ce propos que le projet éducatif insiste à quelques reprises sur la prise en charge par l'étudiant de sa formation et sur le développement de son autonomie.

L'analyse de la répartition de la charge de travail des étudiants fait voir une progression d'un trimestre à l'autre. Le deuxième trimestre du profil *Administration* semble cependant surchargé, comme le Collège le constate, alors que dans le profil *Monde et société*, le premier trimestre paraît nettement plus léger que les autres.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

L'analyse faite par le Collège des méthodes pédagogiques utilisées dans les cours du tronc commun n'est pas très approfondie. On note que, selon les professeurs, toutes les méthodes se valent dans la mesure où le professeur est à l'aise et maintient le contact avec son groupe, qu'il arrive à transmettre sa passion de la matière. Les méthodes qui prédominent sont les exposés magistraux et les lectures dirigées. Or, les étudiants trouvent majoritairement que les cours comportent une trop forte proportion de théorie et ne font pas suffisamment appel à des exemples concrets ou à des applications pratiques. Ainsi, la pédagogie utilisée semble peu variée et peu adaptée aux caractéristiques des étudiants telles qu'elles sont perçues par le Collège.

L'utilisation des nouvelles technologies n'est pas fréquente dans les cours sauf en *Méthodes quantitatives*, ce qui n'est certainement pas sans lien avec le manque d'ordinateurs disponibles.

Il importe néanmoins de noter que, d'une manière globale, les étudiants sont satisfaits des cours reçus et des relations professeur/étudiants. Cette satisfaction, qui ressort des données recueillies par le Collège ainsi que des propos tenus par les étudiants rencontrés, recoupe plusieurs des critères retenus par la Commission; elle constitue à ne pas en douter un aspect positif du programme.

Le Collège a mis en place une variété de mesures d'aide et de soutien à l'apprentissage. Les efforts importants qui y ont été investis témoignent de l'empathie du Collège et des responsables de ces activités à l'endroit des étudiants admis et d'une prise en compte de leurs besoins. Elles sont encadrées le plus souvent par des professeurs, partiellement dégagés à cette fin, parfois en lien avec l'un ou l'autre des cours du tronc commun. Le rapport du Collège fournit une description détaillée de chacune de ces mesures : *Dépistage et aide aux nouveaux étudiants* (psychologie); *Aide aux étudiants du cours de sociologie* (sociologie); *Disponibilité auprès des nouveaux étudiants et aide méthodologique* (histoire); *Aide méthodologique aux étudiants en difficulté* (selon l'ancien article 33); *Session d'accueil et d'intégration*. S'y ajoutent des services d'aide disponibles à l'ensemble des étudiants du Collège : Centre d'aide en français (CAF), Centre d'aide en mathématiques (CAM), journée d'évaluation en mi-session, initiation à l'exploitation des ressources documentaires ainsi que les services des conseillers en orientation et de l'aide pédagogique.

Si, dans l'ensemble, les mesures d'aide sont très appréciées des étudiants qui en ont bénéficié, il demeure qu'elles sont peu reliées les unes aux autres, que leur efficacité n'est pas certaine et qu'il n'y a pas de suivi des étudiants qui en ont profité. Par ailleurs, la participation à ces activités est volontaire.

La Commission *suggère* au Collège d'adopter une approche systématique à l'égard de ces formes d'aide et de soutien, de bien cibler dans chacun des cas la clientèle visée afin d'assurer la synergie et la complémentarité des actions, d'assurer à cet effet la concertation des personnes qui en sont responsables, d'assurer le suivi des étudiants qui en ont bénéficié et d'en évaluer l'efficacité.

Pour ce qui est de l'accueil et l'intégration, il s'agit d'une forme d'aide donnée principalement durant les premières semaines de fréquentation du Collège. Elle est offerte désormais sur une base volontaire aux étudiants ayant une moyenne de moins de 70 % du secondaire.

La Commission *suggère* au Collège de réexaminer les critères de dépistage pour cette activité en tenant compte, à part la note moyenne, du nombre d'unités obtenues au secondaire, de considérer la possibilité de mettre en place un véritable trimestre d'accueil et de repenser alors le recrutement volontaire. Un tel programme d'accueil – qui pourrait comporter un volet d'orientation – pourrait être constitué d'un nombre réduit de cours, de cours de mise à niveau, de cours de méthodes de travail intellectuel, d'activités d'orientation, etc. Le cours d'introduction aux sciences humaines évoqué dans le rapport du Collège pourrait peut-être aussi y trouver place.

Les règles ou les pratiques en matière de disponibilité des professeurs en dehors des heures de cours sont établies, formellement ou informellement, par chacun des départements. Il en résulte, comme le rapport le montre clairement, des pratiques fort variables quant aux heures de disponibilité, qui s'échelonnent selon les départements entre 2 et 10 heures/semaine, et quant à la manière de la faire connaître aux étudiants et de la réaliser. Sur la base de son enquête, le Collège conclut que les étudiants sont très satisfaits de la disponibilité des professeurs alors que l'avis des finissants que la Commission a rencontrés était plus partagé. Selon eux, plusieurs professeurs sont très disponibles et dévoués, d'autres non.

Le Collège a établi, dans un document, ses attentes en matière de disponibilité, mais ce texte ne donne pas de barème pour le nombre d'heures de présence physique en dehors des cours. La Commission *suggère* que le Collège inclue dans l'une ou l'autre de ses politiques des balises quant aux heures de disponibilité et quant au mode d'exercice de celle-ci.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs.

Le Collège peut compter sur un corps professoral qualifié, stable et expérimenté. Parmi les 53 professeurs ayant dispensé les cours de formation spécifique du programme en 1994-1995, la moitié détient une maîtrise ou un doctorat; plus de la moitié a plus de 20 ans d'expérience reconnue; les trois quarts des professeurs sont permanents; leur âge moyen se situe dans la quarantaine. Les mêmes constats valent, généralement parlant, pour les professeurs ayant donné les cours du tronc commun l'année en question.

On note que les cours de méthodes quantitatives sont donnés par des professeurs de mathématiques selon un principe de rotation; ces professeurs travaillent avec un plan de cours et un matériel pédagogique communs. Quant aux cours d'*IPMSH* et d'intégration, ils sont attribués à des professeurs plus jeunes, ayant moins d'expérience de l'enseignement; les données fournies par le Collège semblent indiquer qu'aucun des professeurs d'*IPMSH* n'avait le statut permanent. Ce fait s'explique par le mode d'attribution des cours où le principe d'ancienneté prédomine ainsi que par le fait que ces cours, surtout *IPMSH*, sont attribués en dernier lieu et servent à compléter les tâches. Ces pratiques ont certains effets fâcheux : elles rendent difficile la constitution d'un noyau stable de

professeurs pour les cours en question; elles empêchent les professeurs moins anciens de contribuer à l'enseignement et au développement des cours disciplinaires ainsi que du programme dans son ensemble; enfin, elles ne favorisent pas l'ancrage de ces cours dans la dynamique du programme. La Commission *suggère* donc au Collège de revoir le mode d'attribution des cours de méthodologie afin de favoriser une continuité dans l'enseignement tout en y associant aussi les professeurs permanents.

La politique de perfectionnement du Collège n'a pas fait l'objet d'une véritable analyse critique. Le texte de cette politique rappelle certaines dispositions de la convention collective, identifie les grands domaines dans lesquels peuvent se situer les activités de perfectionnement soutenues par le Collège, puis affirme la règle selon laquelle les budgets de perfectionnement sont répartis entre les départements qui établissent, chacun, leurs règles ou priorités en cette matière. Il ne semble donc pas y avoir de plan de perfectionnement du Collège à l'égard du programme de *Sciences humaines*, ce qui n'est pas de nature à favoriser la réalisation d'activités d'appui à l'approche programme

Le rapport du Collège présente, par discipline, le perfectionnement suivi durant la période 1991-1995. On note qu'une majorité (65 %) des professeurs ont réalisé au moins une forme de perfectionnement durant cette période. Les activités *Performa* et les colloques en représentent respectivement 41 % et 35 %.

En ce qui concerne l'évaluation des professeurs, un projet a été déposé et discuté lors d'une journée pédagogique en janvier 1996.

La Commission *suggère* au Collège de porter une attention particulière aux volets de perfectionnement et d'évaluation du personnel enseignant dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, le rapport du Collège ainsi que l'ensemble des personnes rencontrées lors de la visite déplorent le manque de ressources matérielles dédiées au programme, notamment sous forme d'un laboratoire de Sciences humaines avec un équipement informatique et documentaire adéquat et suffisant. L'une des actions envisagées, qui semble accueillir l'adhésion de tous, consiste précisément à mettre sur pied un tel laboratoire. Les étudiants rencontrés ont insisté sur la présence en permanence d'un professeur à ce local – comme cela semble être le cas au Centre d'aide en mathématiques. La Commission estime que, ces conditions remplies, ce laboratoire pourra constituer un lieu d'appartenance utile et intéressant pour les étudiants du programme et *suggère* au

Collège de donner suite à son projet et d'assurer une disponibilité permanente de la part des professeurs à cet endroit.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Le rapport du Collège illustre sommairement l'application de la PIEA dans les cours du tronc commun et conclut que celle-ci est respectée, d'une façon générale, en ce qui concerne les principales composantes des plans de cours et des modalités d'évaluation. L'approbation des plans de cours se fait par les différents départements, en fonction également de leur propre politique, mais le rapport ne fournit pas d'indications plus précises à ce sujet. Exception faite de *Méthodes quantitatives*, les professeurs d'une discipline donnée n'utilisent pas nécessairement des plans de cours communs. Les échanges avec la Direction des études ont révélé que les plans de cours ont été examinés au moment de l'implantation du programme révisé mais n'ont pas fait l'objet d'approbation formelle ou récurrente de la part de la Direction.

La Commission a procédé à l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation utilisés par trois professeurs de chacun des cours *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Ces plans de cours sont complets et reprennent les objectifs prévus dans les plans cadres, en les complétant à l'occasion, notamment en *IPMSH*. Même si les instruments d'évaluation transmis par le Collège sont incomplets pour certains de ces cours, il semble y avoir concordance entre les objectifs annoncés et les évaluations, et le niveau des exigences semble adéquat.

Les échanges avec les étudiants donnent à penser cependant que le niveau des exigences est variable dans les divers cours, notamment en ce qui concerne les travaux longs, les textes écrits et les questions à développement et que, d'une façon générale, les examens présentent peu de difficulté. D'un autre côté, les modes d'évaluation sont variés et les étudiants rencontrés s'en disent satisfaits.

Par ailleurs, l'information contenue dans le rapport du Collège indique que la qualité du français est matière à évaluation dans certains cours du tronc commun, mais pas dans d'autres. Le Collège s'est cependant donné une nouvelle PIEA qui prescrit une évaluation du français dans tous les cours.

Devant ces constats, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer de l'application effective de la nouvelle PIEA en ce qui concerne l'analyse et l'approbation des plans de cours et des instruments d'évaluation, de fixer en concertation avec les professeurs le niveau et les standards des cours et de s'assurer de la rigueur et de l'équivalence des évaluations.

Les taux de réussite des cours du tronc commun – exception faite d'*Économie globale* – sont comparables, voire supérieurs à ceux de l'ensemble du réseau. Il y a lieu, comme l'indique d'ailleurs le rapport, de s'interroger sur ce résultat compte tenu de la relative faiblesse des étudiants de Rosemont à l'entrée (cote du secondaire) ainsi que les faibles taux de persévérance et de diplomation. En effet, le taux de réinscription au 3^e trimestre se situe, selon les données du Collège, à six points sous la moyenne des collèges du SRAM pour deux des années de référence; le taux de diplomation en temps prévu est de 14 % et 11 % respectivement pour les cohortes A de 1991 et 1992, soit de beaucoup inférieur à la moyenne du SRAM, voire de l'ensemble du réseau. La diplomation en temps maximal d'observation (3 ou 4 ans) est également bien au-dessous de la moyenne nationale.

Il y a donc ici un paradoxe et le Collège en est conscient. Si les étudiants sont faibles à l'entrée, qu'est-ce qui explique la forte réussite des cours du tronc commun (sauf en économie); s'ils réussissent si bien ces cours, quelles sont les difficultés qui les amènent par la suite à abandonner le programme voire les études collégiales?

La Commission recommande au Collège de développer les outils de suivi des étudiants afin de mieux comprendre les divers aspects de la réussite et du cheminement des étudiants dans le cadre du programme; et de prendre des mesures adéquates en vue de hausser de façon significative le taux de diplomation.

En ce qui concerne l'atteinte des objectifs du programme, plusieurs indicateurs sèment l'inquiétude. L'approche programme qui vise à favoriser l'atteinte de ces objectifs en assurant les liens entre les cours et les concertations nécessaires entre les diverses disciplines n'est pas une réalité à Rosemont. L'approche y est plutôt disciplinaire et les concertations autour des cours de méthodologie se font difficilement. De plus, les liens entre les objectifs des cours et les objectifs du programme ne sont pas évidents.

D'après le rapport du Collège, les professeurs qui dispensent l'activité d'intégration constatent que les étudiants n'ont pas, rendus à leur dernier trimestre, acquis les habiletés nécessaires pour réaliser une recherche d'une manière autonome et de mener une argumentation par écrit. Cela laisse entendre que, jusque-là, on ne leur a pas donné suffisamment de travaux longs ou d'exercices de cette nature, ce que les étudiants rencontrés ont confirmé.

La réussite du test de français est sensiblement plus faible que la moyenne du réseau et l'écart semble se creuser : 43 % pour le Collège contre 53 % pour le réseau en 1992; 27 % contre 52 % en 1995. Enfin, rendus à l'université, les diplômés, d'après les données fournies par le Collège, n'arrivent pas à maintenir leur cote.

Ce sont là des faits qui, mis ensemble, mettent en cause la qualité du programme, soit l'atteinte des objectifs ou les standards selon lesquels les objectifs sont mesurés.

La Commission recommande au Collège de mieux arrimer les standards d'atteinte des objectifs avec les exigences des études universitaires et de procéder à un suivi régulier des diplômés après leur entrée à l'université.

Il convient de noter, toutefois, que les diplômés sont globalement satisfaits de la formation reçue et considèrent avoir atteint les objectifs du programme.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Le Collège décrit dans son rapport la structure décisionnelle à l'égard du programme. Il met un accent sur le rôle des professeurs et des départements dans la gestion de l'enseignement, notamment en matière de coordination des plans de cours, d'adoption de règles communes d'évaluation et d'établissement de liens entre les cours sur le plan des contenus. Un comité bipartite syndicat-direction formule des recommandations concernant l'offre de cours dans les divers programmes, surtout en fonction des directives ministérielles.

De son côté, le comité des Sciences humaines, formé initialement en 1989, se penche sur des questions touchant plus particulièrement ce programme : les profils, les cours de méthodologie, etc. Des professionnels et l'adjoint à l'enseignement préuniversitaire participent également, avec la Directrice des études, à la gestion du programme.

Or, le fonctionnement de l'ensemble de cette structure ne produit pas les résultats escomptés. Comme on l'a vu précédemment, des divergences de vue et des conflits de divers ordres constituent des obstacles au développement d'une conception commune du programme et à l'appropriation de ses objectifs, qu'il s'agisse de questions reliées à la tâche et à la sécurité d'emploi ou de questions pédagogiques ou «idéologiques» opposant l'approche disciplinaire à l'approche programme. Ces divergences paralysent le comité des Sciences humaines et amènent des blocages, voire le retrait de certains de ses membres. En attendant les consensus qui tardent à se dégager, les décisions ne se prennent pas, d'où le souhait d'un leadership plus fort signalé dans le rapport et confirmé par l'ensemble des personnes rencontrées lors de la visite. Or, on ne semble pas s'entendre non plus sur la nature de ce leadership et sur les questions à trancher, ni sur la ou les instances qui doivent l'exercer.

Dans ses efforts de redressement, le Collège peut cependant compter sur des actifs intéressants. Les étudiants sont globalement satisfaits des cours, des résultats atteints et de l'attitude des professeurs et du Collège à leur égard et ils se disent prêts à travailler plus fort. Plusieurs professeurs sont disposés à s'engager dans les concertations nécessaires; le rapport du Collège mentionne que des pas ont été accomplis dans ce sens dernièrement. Enfin, à la suite de l'autoévaluation du programme, un certain nombre de pistes d'action se dégagent et sont reprises ou réarticulées dans un avis intéressant de la Commission des études.

La CEEC estime néanmoins que, afin de faire évoluer la situation, le Collège devra s'adjoindre, dans ce processus, des personnes de l'extérieur du programme, ou même du Collège. Il pourrait s'agir notamment d'universitaires ou de diplômés du programme.

La Commission recommande ainsi au Collège de Rosemont de prendre les mesures nécessaires afin de favoriser la concertation de tous les acteurs engagés dans la mise en oeuvre du programme et de mettre en place et de faire fonctionner une structure programme qui inclut des personnes externes au programme.

Conclusion

Le Collège de Rosemont accueille dans son programme de *Sciences humaines* de nombreux étudiants à qui le premier choix de programme ou de collège a été refusé. Le projet éducatif du Collège, sans en traiter explicitement, intègre les dimensions d'accueil et de soutien inhérentes à ce rôle. La multitude de mesures d'aide et de soutien à l'apprentissage témoigne des efforts du Collège et de son personnel, notamment des professeurs, en vue d'assumer ce rôle. Les étudiants apprécient cette attitude du Collège à leur endroit, ils sont contents de leurs cours et de leurs professeurs et les diplômés se disent satisfaits de la formation reçue.

Malgré cela, plusieurs faits mettent en cause la qualité du programme. Le manque de concertation entre les partenaires sur divers aspects du programme et un certain relâchement des exigences risquent de nuire à la valeur de la formation. En outre, le faible taux de diplomation affecte l'efficacité du programme. C'est pourquoi la Commission adresse au Collège des recommandations visant à :

- développer chez les professeurs une conception commune du programme se rattachant explicitement au projet éducatif du Collège;
- revoir les profils de formation selon une logique claire; établir et faire respecter des séquences de cours qui assurent l'atteinte des objectifs du programme;
- développer des outils permettant de suivre le cheminement des étudiants et prendre des mesures pour hausser le taux de diplomation;
- mieux arrimer les standards d'atteinte des objectifs avec les exigences des études universitaires et procéder à un suivi régulier des diplômés;
- animer la concertation de tous les partenaires engagés dans le programme et mettre en place une structure de programme fonctionnel comprenant des personnes de l'extérieur du programme.

La Commission formule également quelques suggestions, toujours en vue d'encourager le Collège à offrir une formation meilleure et un enseignement plus efficace en Sciences humaines. Ces suggestions touchent principalement les mesures d'aide à l'apprentissage et l'encadrement des étudiants mais également la charge de travail des étudiants, le mode d'attribution des cours de méthodologie ainsi que le perfectionnement et l'évaluation du personnel.

La Commission note enfin que, dans l'ensemble, ces actions recourent largement celles qui sont déjà envisagées dans le rapport d'autoévaluation et dans l'avis de la Commission des études et que, par ailleurs, elles pourront se rattacher directement au projet éducatif du Collège de Rosemont.

Suites de l'évaluation

À la suite de son autoévaluation du programme et des commentaires préliminaires formulés par la Commission, le Collège de Rosemont a entamé des travaux visant à implanter l'approche programme – en lien, entre autres, avec l'élaboration de l'épreuve de synthèse du programme –, à définir des profils de sortie, à réviser les grilles de cours, à resserrer les règles du cheminement scolaire et à mettre en place un laboratoire de Sciences humaines. Un comité a été créé avec le mandat de revoir les grilles de cours en tenant compte de l'ensemble des recommandations et des suggestions de la Commission. Un plan de cours commun de *Méthodes quantitatives* est utilisé désormais par les départements de Mathématiques et de Sciences sociales.

Les professeurs de Sciences humaines ont proposé la mise sur pied d'un comité de programme et se sont dits prêts à s'engager résolument dans l'approche programme.

Tous ces gestes devraient contribuer à bonifier le programme. La Commission s'attend à recevoir au moment opportun un rapport faisant état des progrès réalisés au regard des recommandations formulées dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président